

## VILLE DE COULOUNIEIX-CHAMIERES



# Compte-rendu de Commission « Culture, Vie Associative et Sportive, Jumelage » 28-05-2015

### **- Ordre du jour :**

#### **1. Attribution licences « Le Sport c'est mieux en Club »**

**Présents :** Patrick CAPOT, Philippe VALEGEAS, Jacques LEROY

**Excusés :** Nadine GAYET

**Invités :** LE QUELLEC Sylvio

## **I – « le Sport c'est Mieux en Club »**

### **Rappel :**

Dans le cadre de la politique Municipale de promotion et de développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre, en particulier pour les jeunes, la ville de Coulounieix-Chamiers s'est engagée à accompagner les familles et à favoriser la pratique d'un sport en club à la fois pour ses bienfaits mais aussi pour ses valeurs.

A ce titre, elle accorde aux adhérents le remboursement de la part fédérale de la licence sportive rattachée à la discipline pratiquée.

Pour bénéficier de ce soutien le licencié devra répondre aux critères suivants :

1. Résider sur la commune de Coulounieix-Chamiers,
2. Être scolarisé en école élémentaire ou au collège (CP à la 3ème),
3. Être licencié dans un club dont le siège social est situé sur la commune de Coulounieix-Chamiers ou, Être licencié dans un club dont la discipline n'est pas représentée sur la commune de Coulounieix-Chamiers.

La seconde commission d'attribution, en comité restreint, s'est réunie jeudi 28 mai 2015 pour examiner les derniers dossiers présentés par les licenciés pour la saison 2014/2015.

25 demandes ont satisfait aux critères d'attribution pour 9 disciplines représentées et pour un total global accordé d'un montant de 752,65€.

En conclusion, pour la saison 2014/2015, ( septembre à juin) l'action « Le Sport c'est Mieux en Club » est venue en soutien à 80 licenciés représentant 14 disciplines différents. Le montant financier s'élève à 2583,65€ pour l'ensemble des bénéficiaires.

Le prochaine commission de l'ensemble du pôle « Culture, Vie Associative et Sportive, jumelages » est planifiée à la date du : **Lundi 29 juin 2015 à 18h00 salle de réunion au CCAS.**

Le séance st levée à 18h30.

**L'adjoint au Maire**

**Patric CAPOT**